

SNUEP Infos N°118

LA LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Paris, le 19 juin 2009

Bac Pro 3 ans – Epreuve de rattrapage

L'intersyndicale de l'enseignement professionnel dénonce des dispositions néfastes



Paris, le 17 juin 2009,

Monsieur le Ministre,

Vous avez prévu d'organiser la nouvelle épreuve dite « de contrôle de l'examen du baccalauréat professionnel » au début du mois de juillet prochain.

Cette épreuve instituée en cours d'année scolaire (arrêté du 10 février) découle du même décret que celui qui généralise le baccalauréat professionnel en trois ans que nous continuons de considérer comme néfaste.

Les modalités de cette épreuve suscitent une colère légitime chez nos collègues.

En effet le coefficient attribué (50 % de l'examen) conduit à rendre négligeables les enseignements généraux et même les enseignements professionnels théoriques dans l'obtention du baccalauréat.

Cet « oral de contrôle » repose sur la pratique professionnelle en entreprise. Les élèves doivent compléter une simple fiche de format A4 dressant une liste des lieux de stage, des activités exercées et des moyens utilisés...

Cette épreuve, telle qu'elle est définie (contenu et coefficient), ne constitue donc nullement une véritable épreuve de contrôle permettant de mesurer les acquis des candidats dans les différentes disciplines.

Elle conduit donc à une dévalorisation des enseignements comme de la valeur du baccalauréat professionnel, qui doit sanctionner de solides connaissances pour légitimer le niveau de qualification visé et être reconnu comme tel par les employeurs.

De plus les premiers éléments en notre possession attestent que les dysfonctionnements dans le déroulement même de cette épreuve risquent d'être nombreux.

Nous vous demandons donc en urgence de geler pour cette année cette « épreuve » et de donner aux jurys les instructions nationales nécessaires, portant notamment sur l'examen des livrets scolaires des candidats qui auront obtenu entre 8 et 10 de moyenne. Les jurys sont en effet parfaitement qualifiés pour se prononcer souverainement dans ce cadre sur la délivrance du diplôme.

Nous vous demandons enfin une nouvelle fois d'ouvrir de véritables négociations sur l'enseignement professionnel et notamment sur les modalités de délivrance (épreuves ponctuelles, CCF) des diplômes professionnels (BEP et Bac pro), y compris ce que devrait être une véritable épreuve de rattrapage au baccalauréat professionnel.

Cela nécessite le retrait de l'arrêté du 10 février 2009 qui organise la nouvelle épreuve de rattrapage.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de notre haute considération.



Vous pouvez nous écrire à snuenat@snuenat.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°118

- 1 -

Epreuve de rattrapage

Le SNUEP-FSU dépose un préavis de grève pour permettre les actions qui se décideront localement



Syndicat National Unitaire
de l'Enseignement Professionnel
12, rue Cabanis
75 014 PARIS

Paris,
le 15 juin 2009,

à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale,
110 rue de Grenelle
75 357 PARIS

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Ministre,

Vous organisez « à la va-vite », ce que le SNUEP considère comme une dévalorisation de l'ensemble des baccalauréats professionnels, une épreuve de rattrapage.

Favorable à la mise en place d'une épreuve de rattrapage, le SNUEP-FSU dénonce néanmoins fermement les conditions dans lesquelles vous voulez l'organiser.

Le SNUEP-FSU dénonce cet oral de rattrapage qui comprend une épreuve unique sous forme d'un entretien de 20 minutes qui compte finalement autant que la moyenne générale de toutes les notes obtenues à l'examen (épreuves terminales, Contrôle en Cours de Formation et Période de Formation en Milieu Professionnel). De plus, cette épreuve est basée exclusivement sur les stages en entreprise (PFMP) et ignore les enseignements généraux.

C'est pourquoi le SNUEP FSU dépose, par la présente, un préavis afin que les collègues soient, conformément à la réglementation en vigueur, administrativement couverts pour leur démarche.

Ce préavis est national, (avec une déclinaison académique pour le calendrier) pour **les jours correspondant au premier jury, à l'épreuve de rattrapage et au second jury, selon les calendriers fixés par chaque rectorat**, au motif de la situation faite aux élèves, aux personnels de l'Enseignement Professionnel .

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.



Toute l'info sur www.snuép.com
Vous pouvez nous écrire à snuépnat@snuép.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°118

- 2 -

Bac Pro 3 ans – épreuve de rattrapage
**L'intersyndicale CGT - SN FO LC - SNUEP-FSU
de l'académie de Nantes écrit au ministre**

Nantes, le 2 juin 2009,

M. le Ministre,

L'épreuve dite de « rattrapage » du bac pro se tiendra dans trois semaines.

À juste titre les collègues y voient une dévalorisation du diplôme et de leur travail dans la mesure où un simple entretien de 20 minutes permettrait de « rattraper » toutes les épreuves du premier groupe.

Chacun sait aussi que cette mesure s'inscrit dans le dispositif de la généralisation du bac pro 3 ans, dispositif rejeté par la grande majorité des enseignants.

Nous estimons donc indispensable que cette épreuve soit gelée cette année et que soit arrêtée le processus de généralisation du bac pro 3 ans : c'est une simple mesure de sauvegarde pour les professeurs comme pour le diplôme du bac pro.

Nous réaffirmons nos revendications et nous vous demandons solennellement :

- L'abandon de l'épreuve de contrôle qui se déroule dans 3 semaines (décret 2009-145 du 10 février 2009) instaurant un simple entretien de vingt minutes qui suffira à lui seul pour rattraper l'ensemble des épreuves du premier groupe.
- L'arrêt de la généralisation des bacs pro 3 ans.
- Le rétablissement des postes et sections supprimés.
- L'intersyndicale CGT / SN FO LC / SNUEP-FSU invite les collègues à prendre position dès maintenant dans les établissements et les jurys sur ce point en contresignant cette lettre.
- L'intersyndicale demande une audience au recteur sur ce point

Congrès national de la FCPE à Saint-Etienne, les 30, 31 mai et 1^{er} juin 2009

MOTION - à l'initiative de la FCPE 75 - Sauvons les BEP

La réforme de l'Enseignement Professionnel dans l'Education Nationale, supprime les formations de BEP et généralise le BAC PRO en trois ans.

Les BEP permettent aux jeunes d'obtenir un premier niveau de qualification et une poursuite en bac pro. Leur suppression exclut les élèves les plus en difficulté, précipite les sorties sans qualification et réduit les possibilités de poursuite d'études.

La FCPE réunie en congrès exige :

- La suspension immédiate de cette réforme de l'enseignement professionnel,
- l'ouverture d'une véritable réflexion et négociation sur la voie professionnelle dans le cadre de la réforme des lycées,
- le rétablissement des BEP.

La FCPE demande qu'aucun BAC Pro 3 ans, créé à titre expérimental, notamment dans l'hôtellerie restauration, ne soit généralisé sans référentiel.



Toute l'info sur www.snuép.com
Vous pouvez nous écrire à snuépnat@snuép.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°118

- 3 -

La FSU écrit aux Ministres de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Deux lettres ont été envoyées par le secrétaire général de la FSU à Mme la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et à M. le Ministre de l'Éducation Nationale avec le texte suivant :

La FSU, première fédération syndicale de l'éducation, a toujours considéré que la qualité de la formation et l'élévation du niveau de recrutement des enseignants sont des leviers essentiels pour transformer l'école en profondeur. Aussi tient-elle à vous rappeler à travers ce courrier ses principales exigences en ce domaine.

La FSU considère que la formation des enseignants doit être améliorée :

- Il faut en effet mieux répondre à l'objectif d'une vraie démocratisation de l'éducation. La priorité doit être donnée aux jeunes qui ont des difficultés à entrer dans les apprentissages, tout en élevant le niveau de formation de tous. C'est là la vraie difficulté et un pari politique à relever.

- Cela passe par une élévation du niveau de qualification des enseignants qui doit leur fournir les outils nécessaires pour faire réussir tous les élèves.

- C'est un dossier complexe qui doit être pensé tout au long du cursus universitaire, disciplinaire et professionnel, tout en prenant en compte les particularités propres à chaque degré d'enseignement et aux différents métiers.

- Cela doit déboucher sur une revalorisation et une amélioration des conditions de travail de l'ensemble des membres de l'équipe éducative. La FSU dénonce la logique du gouvernement, de réduction des coûts et de dévalorisation dans tous les sens du terme de nos métiers. Votre objectif premier, à travers cette réforme était et reste la suppression de postes de stagiaires, sinon pourquoi par exemple refuser le maintien des conditions actuelles de stage pour les reçus 2010 ? En cherchant à ramener la formation des enseignants à un simple

compagnonnage vous avez fait le choix de faire disparaître les IUFM aux compétences avérées, lieu de la formation professionnelle de tous les enseignants.

Si sous la pression de la mobilisation dans les universités vous avez dû prendre en compte un certain nombre d'exigences portées par les organisations syndicales et notamment la FSU, appuyées sur les personnels en lutte, nombre des orientations que vous avez prises restent inacceptables et contradictoires avec les objectifs affichés (« des enseignants mieux formés, mieux considérés et revalorisés »).

La FSU tient à vous rappeler les principales propositions qu'elle porte avec ses syndicats nationaux dans les débats actuels :

- L'élévation du niveau de qualification reconnu par l'obtention d'un master.
- Un recrutement au même niveau pour tous, pour éviter le décrochage 1er degré/2nd degré/PLP.
- L'intégration d'éléments pré-professionnalisants dans le cursus universitaire dès la licence comportant des stages (observations, pratiques accompagnées, mises en responsabilité progressive, selon les cas).
- La mise en place, en plus des aides sociales prévues, de pré-recrutements pour rendre attractives les voies qui mènent aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, et pour assurer la diversité sociale dans nos professions. Pour autant, les concours doivent rester ouverts à tous, et permettre les choix tardifs et les reconversions.
- Le développement de la recherche en éducation.
- L'amélioration de la formation de formateurs.
- Un cadrage national des masters et de la formation, les nouveaux masters devant



permettre la poursuite d'études ou une ré-orientation universitaire ou professionnelle.

- Le maintien et la rénovation des IUFM qui doivent piloter et coordonner la formation des enseignants au niveau d'une académie, ce qui suppose des partenariats et des coopérations entre universités et des moyens permettant aux IUFM de jouer tout leur rôle.

- Le maintien du potentiel de formation et en particulier des équipes pluri-catégorielles de formateurs, le maintien des antennes locales.

- Une année de stage post-concours pleine et entière de formation en alternance, ce qui suppose un service d'enseignement réduit de 2/3.

- Des décharges pour les « tuteurs » dans les établissements et les maîtres-formateurs du premier degré.

- Une poursuite de la formation en première et deuxième année de titulaires et le développement de la formation continue.

La FSU rappelle qu'elle demande avec les autres organisations, le maintien pour les reçus au concours 2010, et au-delà des mesures transitoires, des mêmes conditions de stage qu'actuellement.

La FSU constate, qu'alors que de nombreux groupes de travail se sont tenus ces dernières semaines et continuent à se tenir, aucun compte rendu, aucune indication sur les hypothèses retenues n'ont été communiqués par le gouvernement. Au-delà de certaines déclarations orales qui se veulent rassurantes sur l'attachement ministériel aux IUFM, sur la revalorisation de l'ensemble des enseignants, sur l'articulation nécessaire entre disciplinaire et professionnel, sur la progressivité de la formation, sur le non décrochage professeurs de lycées et collèges - professeurs d'écoles - professeurs de LP - CPE, etc. Les réponses concrètes apportées à ce jour et mises par écrit sont souvent contradictoires avec certaines déclarations ministérielles.

L'épisode du CTPM où vous avez maintenu, contre la demande de report formulée par les organisations syndicales, malgré la protestation de la communauté universitaire et de ses représentants institutionnels, l'examen des décrets sur les statuts particuliers des

enseignants, supprimant par exemple toute référence aux IUFM, met en évidence votre choix d'accélérer la mise en place d'une réforme sans aller au bout des indispensables débats, y compris ceux que vous avez déclaré vouloir avec la mise en place de la commission Marois-Filâtre. Ce n'est pas acceptable. L'accélération du processus se traduit encore par l'envoi de la circulaire Hetzel concernant les « mesures transitoires » - allant plus loin que les annonces de validation du M1 pour les admis et proposant l'attribution d'ECTS en M2 - alors que les projets de décrets ne sont pas encore passés au CSFPE. La FSU renouvelle son exigence que soient retirés ces textes de l'ordre du jour du prochain CSFPE. Elle rappelle son exigence d'un abandon du dispositif actuel et d'une négociation pour une autre réforme.

La FSU vous demande de prendre des engagements fermes et de faire des propositions écrites claires tenant compte des propositions de la FSU et de ses syndicats faites ci-dessus. Notamment doivent être clairement pris des engagements concernant :

- le maintien d'une véritable année de formation post concours dans des conditions proches de celles de l'actuelle stagiairisation

- le maintien et la rénovation des IUFM comme composante universitaire chargée de la formation des maîtres, en lien avec les autres composantes

- des formes de pré-recrutements

- un plan pluriannuel de recrutements d'enseignants par concours

Cela passe par l'écoute et la prise en compte des exigences syndicales et par une toute autre conception du dialogue social.

C'est au regard des choix faits et des propositions ministérielles avancées que la FSU et ses syndicats décideront de leur participation aux débats à venir.

La FSU continuera avec ses syndicats à porter ses propositions et exigences avec les personnels dans l'action revendicative et notamment lors de l'action interprofessionnelle du samedi 13 juin.



Toute l'info sur www.snuép.com

Vous pouvez nous écrire à snuépnat@snuép.com

ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris

ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°118

- 5 -

Les organisations syndicales de la Fonction publique boycottent le Conseil Sup. de la Fonction Publique d'Etat



Paris, le 11 juin 2009

Les organisations syndicales de fonctionnaires CFDT, CGT, FO, FSU, Solidaires et Unsa ne siégeront pas au Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat le 12 juin dont l'essentiel de l'ordre du jour est consacré à l'examen des décrets sur la mastérisation des personnels enseignants et d'éducation. Cette décision fait suite au vœu voté à l'unanimité des organisations syndicales lors de la section syndicale du CSFPE le 2 juin et demandant le retrait de ces textes de portée statutaire de l'ordre du jour. Elles renouvellent expressément cette exigence.

Le dispositif prévu en l'état ne permettra pas aux futurs enseignants de bénéficier d'une véritable formation professionnelle et universitaire.

En proposant l'étude des décrets à cette date du 12 juin 2009, le gouvernement a préjugé des

conclusions des travaux de la commission Marois-Filâtre et des groupes de travail qui se réunissent en cette période.

Les organisations syndicales et les différents acteurs liés à cette réflexion n'ont cessé de demander du temps afin de mener un véritable débat dans la sérénité et obtenir des résultats satisfaisants pour tous et permettant une véritable amélioration de la formation des enseignants et CPE. Le gouvernement en voulant précipiter les événements fait fi de la concertation qu'il a lui-même décidée et dès lors porte l'entière responsabilité de l'échec de ces discussions.

Aujourd'hui, les organisations syndicales de fonctionnaires : CFDT, CGT, FO, FSU, Solidaires, Unsa demandent au gouvernement de les écouter afin de prendre en compte leurs exigences.

Compte rendu du dernier Conseil supérieur de l'Éducation du 11 juin 2009

La FSU, l'UNSA et la FCPE quittent la réunion en fin de séance

Différents sujets ont été abordés et votés au CSE le 11 juin 2009 :

- Le programme Prévention Santé Environnement pour les CAP a été largement approuvé (37 pour, 1 contre) ;
- Habilitation des centres de formation d'apprentis pour le CCF (Pour 12, Contre 8, Abstention 21) ;
- Programme de mathématique pour la classe de seconde : (Pour 9, Contre 22, Absentions 11) ;
- Retrait de l'ordre du jour du texte relatif à la création de l'observatoire national de la lecture. ;
- Diplôme d'expertise comptable (Pour 32, Contre 0, Abstentions 0, Refus de vote 2).

Le dernier point portait sur un décret modifiant le code de l'éducation. Il s'agissait de mettre en place un recrutement au niveau MASTER pour l'enseignement privé sous contrat. Ce texte

anticipait largement la réforme du recrutement et il n'est pas admissible que des dispositions soient votées pour les enseignants du privé sous contrat.

La FSU, l'UNSA, la FCPE, les lycéens et la ligue de l'enseignement ont donc quitté la séance. Cela ne posait pas de problème puisque ce point était le dernier de l'ordre du jour (FO et la CFDT sont restés).

Important :

Suite aux remarques incessantes de la FSU sur le CCF, la DGESCO annonce un bilan et un large débat sur le CCF l'an prochain dans le but, semble-t-il, d'apporter des réponses aux difficultés de tout ordre. La FSU a insisté pour qu'il soit très pragmatique et qu'il ne se limite pas à l'aspect politique et enfin qu'il soit préparé et que le CSE en soit saisi.



Toute l'info sur www.snuep.com
Vous pouvez nous écrire à snuelpnat@snuep.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°118

Laïcité

La FSU dépose un recours contre le décret ratifiant l'accord avec le Vatican

Paris, le 17 juin 2009,

La FSU et ses syndicats nationaux se sont indignés de la signature de l'accord entre la France et le Vatican.

Le décret visant à ratifier cet accord a été publié malgré la ferme opposition exprimée par nombre d'organisations syndicales et politiques.

Il s'agit là d'un passage en force inacceptable.

Dans la droite ligne des discours du Président au Latran, puis à Ryad il s'agit là d'une nouvelle attaque contre la laïcité.

Remise en cause du monopole de l'Etat pour la collation des diplômes profanes universitaires, reconnaissance par

l'Etat de diplômés religieux, disparition de tout contrôle sur les instituts catholiques, sur le contenu des formations,...la liste est longue des conséquences d'une décision qui, comme trop souvent, instrumentalise l'existence d'un Etat du Vatican pour attribuer des droits spécifiques à une religion, violant ainsi les règles les plus élémentaires de laïcité.

Face à ce passage en force, la FSU et le SNESup ont décidé de déposer des recours devant le Conseil d'Etat afin d'obtenir de la justice l'annulation du décret ratifiant l'accord entre la France et le Vatican.

Laïcité - Communiqué

La Ligue des droits de l'Homme et la Ligue de l'enseignement déposent un recours contre l'accord avec le Saint Siège

Paris, le 10 juin 2009

Le 18 décembre 2008 un accord sur « la reconnaissance des grades et diplômes dans l'enseignement supérieur » a été signé par Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères et européennes, et Dominique Mamberti, secrétaire au Saint Siège pour les relations avec les Etats. Un décret du 16 avril 2009 signé par le Président de la République en porte publication. Cet accord est inadmissible. Il remet en cause la laïcité de la République en privilégiant une option spirituelle et en

mettant fin au monopole d'Etat pour la collation des grades dans l'enseignement. Il méprise, en outre, les prérogatives du Parlement auquel, selon l'article 53 de la Constitution, doit être soumis tout accord international modifiant la législation.

Afin de s'opposer à sa mise en œuvre, la Ligue des droits de l'Homme et la Ligue de l'enseignement déposent un recours commun auprès du Conseil d'Etat contre cet accord.

Retraites

Les nouvelles provocations du gouvernement

Le ministre du travail vient d'évoquer le recul de l'âge de départ à la retraite qui passerait à 67 ans, alors que 40 % des salariés seulement sont encore en activité à 59 ans. Après l'allongement de la durée de cotisation à 41 annuités, cette mesure conduirait à augmenter la décote et dégraderait encore davantage le niveau de pension. Ce type de déclaration montre une méconnaissance de la réalité des conditions de travail, de santé et d'emploi des salariés.

De plus, la ministre de la famille propose de revenir sur la majoration de 2 ans par enfant pour les mères dans le régime général. Une telle mesure a été mise en œuvre dans la fonction publique en 2003. Elle a entraîné pour

les femmes fonctionnaires une dégradation des droits à pension. Cette annonce ignore délibérément les inégalités subies par les femmes et l'effet correcteur que constituent les avantages familiaux.

Pour la FSU, ces propositions sont scandaleuses. Elle rappelle que le financement des retraites par répartition est parfaitement possible, à condition de ne pas écarter le choix politique de consacrer une part plus importante des richesses au financement des retraites.

Pour la FSU, les retraites relèvent d'un débat de société et doivent être un enjeu majeur des mobilisations interprofessionnelles à venir.



Toute l'info sur www.snuep.com
Vous pouvez nous écrire à snuepnat@snuep.com
ou à SNUEP FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris
ou nous téléphoner au 01 45 65 02 56



Infos n°118

- 7 -